



Formation financée par mon CPF

Par **ki63**, le **25/04/2021** à **09:02**

Bonjour,

Je suis âgée de 57 ans. Par le biais, de mon CPF j'ai mis en route une formation à distance avec un organisme de formation (signature le 22/12/2020), (3 devoirs environ à renvoyer pour les 7 livrets reçus par la poste), et envoi des livres suivants à réception chez eux des 3 devoirs maisons = 26 ou 27 livres en totalité.

Pour des raisons personnelles, (de santé suite à événements familiaux graves touchant mes enfants), je n'ai pas pu depuis janvier me consacrer à bosser sur la formation et répondre aux devoirs maison à renvoyer à l'organisme,

Par des mails, des demandes pour qu'ils me rappellent afin que j'expose mon souci, je souhaitais recevoir en bloc tous les livres afin que je m'organise à mon rythme dès que mon état me permettra, de me pencher sereinement sur la formation. Tout dialogue est impossible et je reçois des mails et SMS (SMS presque ressentis comme "menace" que l'on fait à un jeune de 18 ans (!!)).

Question = la formation a été encaissée chez eux via le CPF, les livres ne sont ils pas ma "propriété" et suis-je en droit de demander à recevoir l'ensemble des livres qui, quelque part, m'appartiennent puisque payés ?

Ai-je une obligation de résultats parce que règlement de cette formation par le CPF ? (qui est alimenté par mes droits à la formation cumulés par mon travail)

Je n'ai reçu aucunes conditions de vente, donc je n'ai aucune pièce écrite de leur part qui expose ce genre de situation.

Comment puis-je récupérer l'ensemble de mes livres ? en ai-je le droit et par quel biais ?

Merci de votre aide et de vos explications.

Cordialement.